

Secteur Collectivités publiques et Bâtiments Rapport annuel 2008

38 32 405 / 8 juin 2009

Auteurs:

Nicole Zimmermann, OFEN

Thomas Jud, OFEN

Andreas Eckmanns OFEN (jusqu'au 1er juin 08)

Olivier Meile, OFEN (dès le 1^{er} septembre 08)

Aline Tagmann, OFEN (dès le 1^{er} août 08)

Stefan Wiederkehr, OFEN

Kurt Egger, SuisseEnergie pour les communes

Franz Beyeler, MINERGIE

Eric Albers, Grands consommateurs de la Confédération

Peter Kähr, energho

Table des matières

1	Organisation	4
2	Cantons.....	5
3	SuisseEnergie pour les communes	10
4	MINERGIE®.....	12
5	energho	15
6	Grands consommateurs de la Confédération.....	17

1 Organisation

Les mesures relatives à la diminution de la consommation d'énergie dans les bâtiments privés et publics et celles permettant aux communes de réaliser une politique énergétique exemplaire sont l'une des priorités de SuisseEnergie.

Les principaux partenaires de SuisseEnergie sont les cantons. Ils ont pour but de réaliser les objectifs de SuisseEnergie à leur niveau grâce à des programmes d'encouragement dont une partie des actions sont financées par les contributions globales de la Confédération (13,4 millions de francs en 2008). Ils sont aussi responsables du secteur du bâtiment et édictent des prescriptions en la matière ou mettent en application des normes correspondant à l'état de la technique (normes SIA par exemple).

Le programme « SuisseEnergie pour les communes » soutient les communes qui s'engagent à réaliser, à leur niveau, les objectifs de SuisseEnergie. 175 villes (au 1^{er} janvier 2009) – petites et grandes – peuvent s'enorgueillir d'avoir le titre de « Cité de l'énergie », label qui récompense une politique énergétique exemplaire.

SuisseEnergie soutient, par un mandat de prestations, diverses associations. MINERGIE est un label décerné aux maisons qui garantissent une basse consommation d'énergie couplée à une qualité de l'habitat (enveloppe étanche à l'air, excellente isolation thermique, aération douce et automatique, production de chaleur adaptée et efficace). Quant à energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie), elle a pour but d'optimiser l'exploitation des bâtiments publics. L'une de ses tâches est aussi de sensibiliser les grands consommateurs de la Confédération (La Poste, les CFF, les EPF, les autres offices fédéraux) à s'engager à atteindre les objectifs de SuisseEnergie.

2 Cantons

Les principaux partenaires de SuisseEnergie sont les cantons (Rapport Etat de la politique énergétique dans les cantons). Ils ont pour but de réaliser les objectifs de SuisseEnergie à leur niveau grâce à des programmes d'encouragement dont une partie des actions sont financées par les contributions globales de la Confédération (13,4 millions de francs en 2008). Ils sont aussi responsables du secteur du bâtiment et édictent des prescriptions en la matière ou mettent en application des normes correspondant à l'état de la technique (normes SIA par exemple).

En 2008, la Confédération et les cantons ont posé d'importants jalons pour la politique énergétique des prochaines années. Le 4 avril 2008, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) a adopté la version révisée du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2008). Celui-ci permet de jeter les bases de nombreuses dispositions, comme celle qui stipule que la demande en énergie thermique de bâtiments à construire ne peut dépasser 4,8 litres d'équivalent mazout par m² et par an, ou celle qui introduit un «Certificat énergétique cantonal des bâtiments» (CECB) homogène au plan national. La mise en œuvre du MoPEC 2008 permet de faire en sorte que les limites de consommation pour les bâtiments se rapprochent de celles du standard MINERGIE en vigueur jusqu'en 2007.

A l'échelon fédéral, la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) sont entrées en vigueur presque dans leur intégralité, respectivement le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} avril 2008. Quant aux dispositions sur l'ouverture du marché de l'électricité pour les gros consommateurs et sur la rétribution de l'injection à prix coûtant, elles ont pris effet le 1^{er} janvier 2009. S'agissant des compétences cantonales, les cantons sont désormais chargés notamment de désigner les zones de desserte, d'édicter des dispositions sur l'obligation de raccorder en dehors des zones de desserte ou des zones à bâtir, ainsi que de prendre des mesures visant à réduire les différences disproportionnées entre les tarifs d'utilisation du réseau pratiqués sur leur territoire.

L'art. 9 de la loi sur l'énergie (LEne) révisée, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, prévoit que les cantons assument d'autres responsabilités dans le domaine du bâtiment.

Art. 9 Bâtiments, al. 3, LEne

Les cantons édictent notamment des dispositions concernant:

- a. la part maximale d'énergies non renouvelables destinée au chauffage et à l'eau chaude;
- b. l'installation de chauffages électriques fixes à résistances et le remplacement de telles installations;
- c. la définition d'objectifs convenus avec des grands consommateurs;
- d. le décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude pour les nouvelles constructions et les rénovations d'envergure.

Durant la session d'hiver 2008, le Conseil national et le Conseil des Etats ont décidé de relever de CHF 14 à CHF 100 millions le crédit inscrit au budget 2009 pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des rejets thermiques. A cette occasion, le Parlement s'est prononcé en faveur d'un programme d'encouragement visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Au cœur des discussions figurait notamment un programme d'assainissement des bâtiments concernant avant tout le secteur privé, à mettre en place par les cantons, respectivement par les structures existantes (entre autres en augmentant les contributions globales allouées aux cantons). Considérant cette décision et les mesures à prendre dans le cadre d'un programme de relance, les cantons ont, dans leur grande majorité, élevé notablement les montants de leurs budgets pour les programmes

d'encouragement – en particulier pour l'assainissement des bâtiments (les budgets cantonaux s'élèvent au total à env. CHF 112 millions, y compris les reports des années précédentes). Ainsi, en 2009, les crédits alloués pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des rejets thermiques se montent au total à plus de CHF 200 millions.

Le MoPEC 2008 fournit un catalogue de prescriptions complètes s'appliquant surtout aux bâtiments. Ces prescriptions correspondent aux revendications politiques actuelles pour une amélioration de l'efficacité énergétique et une promotion accrue des énergies renouvelables, comme en témoigne l'ardeur avec laquelle les cantons se sont attelés à les mettre en œuvre. Ainsi, selon toute vraisemblance, le module de base du MoPEC sera presque entièrement appliqué dans les cantons dès 2011 déjà. Si l'on considère le temps que requièrent les processus législatifs et que l'on compare la mise en œuvre du MoPEC 2008 avec celui de 2000, force est de constater que les cantons agissent vite pour mettre en place une politique énergétique axée sur le développement durable.

L'analyse actualisée de 2007 des effets des prescriptions énergétiques cantonales dans le bâtiment montre que leur incidence est significative: considérant uniquement les bâtiments construits ou rénovés en 2007, les réductions d'émissions de CO₂ se montent à près de 290 000 tonnes par an. Si l'on tient compte de la durée totale des effets de ces mesures, cette réduction représente plus de 10 millions de tonnes. Ainsi, si les dispositions contenues dans les lois cantonales sur l'énergie n'avaient pas été appliquées de 1980 jusqu'à fin 2007, la consommation d'énergie de tout le parc immobilier pour le chauffage et la production d'eau chaude serait aujourd'hui de 15 à 20 % plus élevée. Une estimation du potentiel montre que l'incidence de ces prescriptions pourrait, à l'avenir, être encore nettement plus élevée si tous les cantons appliquaient dans son intégralité le MoPEC 2008.

Parmi les faits marquants de l'exercice 2008, pour les cantons, figurent la mise en œuvre du MoPEC 2008, la sensibilisation des milieux politiques à l'importance d'un programme national d'assainissement des bâtiments (PNAB), l'élaboration des bases pour introduire un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), la mise en œuvre du programme d'assainissement des bâtiments de la Fondation Centime Climatique, la promulgation d'ordonnances ou autres textes législatifs connexes à la LAPeI et à la LEne, ainsi que la poursuite de la procédure sur la gestion des déchets radioactifs. Il convient également de mentionner l'étroite collaboration avec le programme SuisseEnergie, notamment dans le cadre de la campagne pour promouvoir l'assainissement des bâtiments visant à améliorer leur efficacité énergétique (p. ex. séances d'information à l'intention des propriétaires, des maîtres d'ouvrage, des architectes et des concepteurs, fiche spécifique de SuisseEnergie pour les propriétaires, brochure commune «Rénovation énergétiquement correcte des immeubles locatifs»).

Au plan cantonal, nombre de cantons (entre autres ZH, BE, LU, UR, OW, ZG, BL, AR, SG, AG, TI, VD et GE) ont débattu de la question des mesures à prendre pour freiner le réchauffement climatique et réaliser la vision d'une société à 2000 watts ou d'une société à 1 tonne de CO₂ (par habitant et par an); ils ont aussi fixé des objectifs en la matière.

Les différents groupes de travail de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) ont poursuivi leurs travaux dans le cadre de la stratégie partielle «Bâtiments» pour la deuxième étape du programme SuisseEnergie. Il importe de citer notamment les activités suivantes: l'élaboration des aides à l'application relatives au MoPEC 2008; l'accompagnement actif des travaux de révision des normes SIA (en particulier la norme SIA 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment»); le remaniement du modèle d'encouragement harmonisé des cantons; l'accompagnement de l'analyse de l'efficacité des programmes cantonaux d'encouragement; l'organisation du séminaire sur le contrôle des résultats; l'organisation de rencontres sur différents thèmes (exécution, rénovation des bâtiments, standard MINERGIE, etc.), et la collaboration étroite avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour mettre sur pied de nouvelles offres de formation continue dans le domaine de l'énergie.

A la fin du mois d'avril 2009, les prescriptions mises en œuvre par les cantons se présentent comme suit: les performances requises de l'isolation thermique en vertu du module de base du MoPEC 2008 ainsi que de la norme SIA 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment» (édition 2009) ont été appliquées pour plus d'un tiers de la population (9 cantons), et la part maximale d'énergies non renouvelables, pour plus de 80 % de la population (19 cantons, dont certains se fondent encore sur l'édition 2007 de la norme SIA 380/1).

Dix cantons ont mis en place les bases légales pour introduire le CECB (25 % de la population). Etant donné que la plupart des cantons doivent créer des bases légales pour appliquer les dispositions nécessaires à l'introduction du certificat, il ne sera vraisemblablement pas possible de les mettre en œuvre sur tout le territoire avant 2011.

Dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité, les cantons sont en passe d'édicter la législation correspondante. Certains cantons (UR, NW, GL, ZG, BS, SH, AI, TI, VD, NE et GE) ont défini les zones de desserte sur tout leur territoire. Dans la plupart des autres cantons, les travaux préparatoires à cet effet sont en cours.

Les cantons soutiennent l'exécution de la législation par différentes mesures complémentaires (p. ex. classeurs d'exécution, formulaires, notices, communications sur Internet, rencontres d'information à l'intention des autorités, des responsables de l'exécution et des concepteurs, conseils par téléphone ou sur place, prises de position sur les dérogations). Dans la plupart des cantons, l'exécution est du ressort des communes. Actuellement, treize cantons (ZH, UR, SZ*, GL*, ZG, BL*, SH, AR, AI, SG, TG, TI et GE*; soit 46 % de la population) ont mis en place les conditions légales nécessaires pour introduire une attestation d'exécution par des professionnels et des organismes privés.

Dans tous les cantons, les exigences à satisfaire au plan énergétique pour construire ou rénover des bâtiments cantonaux sont plus sévères. Ainsi, les nouveaux bâtiments doivent, dans presque tous les cantons, répondre au standard MINERGIE, voire au standard MINERGIE-P. Pour les rénovations de bâtiments, c'est en général le standard MINERGIE qui est appliqué.

Les résultats de l'analyse de l'efficacité des programmes d'encouragement cantonaux pour l'année 2008 montrent que les montants versés à titre d'encouragement ont beaucoup augmenté par rapport aux années précédentes (2008: CHF 58,7 millions; 2007: CHF 48,8 millions; 2006: CHF 45,7 millions; 2005: CHF 38,3 millions). Ont notamment connu une hausse fulgurante les contributions versées pour des catégories mesures concernant la rénovation de bâtiments ainsi que les capteurs solaires thermiques. Pour pouvoir interpréter correctement les résultats de l'analyse susmentionnée, il convient de remarquer que celle-ci se base, pour la première fois, sur les directives du modèle d'encouragement harmonisé des cantons de 2007 (ModEnHa 2007). Or le changement de système impliqué par le passage du ModEnHa 2003 à celui de 2007 a une influence directe notable sur la détermination des taux de subventionnement ainsi que des effets des mesures au niveau énergétique, et donc sur les facteurs d'efficacité. Ainsi, considéré globalement, ce changement limite grandement la pertinence d'une comparaison des résultats avec les années précédentes. Les CHF 58,7 millions versés (comprenant une contribution globale de la Confédération de CHF 13,4 millions) ont eu les effets bénéfiques suivants: sur l'année 2008, l'efficacité énergétique a été améliorée de quelque 5'600 GWh (sur toute la durée de vie des installations), CHF 227 millions ont été investis dans le domaine de l'énergie et l'effet sur l'emploi se monte à quelque 1'810 personnes-années; enfin, les émissions de CO₂ ont été réduites de 69'000 tonnes par an.

Depuis 2006, la Fondation Centime Climatique, organe de droit privé, dispose de moyens d'encouragement qui ont été soigneusement harmonisés avec les cantons, afin d'éviter les doublons. Ses activités principales en Suisse concernent un programme d'investissement pour améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe des bâtiments résidentiels et commerciaux existants, ainsi que des programmes de financement de projets (programme Enchères, programme Projets à grande échelle) visant à réduire les émissions de CO₂ dans les domaines des carburants, de la chaleur industrielle et des rejets thermiques.

Tous les cantons informent les habitants, les associations, les architectes et les concepteurs de leurs activités concernant l'exécution de la législation en matière d'énergie et la mise en place des programmes d'encouragement. A cet effet, la quasi-totalité d'entre eux dispose d'un ou de plusieurs services de conseil en matière d'énergie.

La Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) et l'OFEN participent activement à l'élaboration de nouvelles offres de formation continue et d'ouvrages didactiques sur l'énergie (p. ex. cursus «Master of Advanced Studies Energie et développement durable dans le bâtiment» [MAS EDD BAT] en Suisse romande, «Master of Advanced Studies in nachhaltigem Bauen» [MAS EN-Bau] en Suisse alémanique, et diplôme Advanced Studies «DAS Energy Management» au Tessin).

Par rapport à l'année précédente, les effectifs des services cantonaux de l'énergie ont augmenté de 10 postes (2009: 106,77; 2008: 96,72). Cet accroissement est dû entre autres à l'importance grandissante de la politique énergétique dans les cantons (mise en place des programmes d'encouragement, activités dans les domaines de l'information, de la formation et de la formation continue, etc.) ainsi que la comptabilisation statistique des postes spécialisés dans l'énergie hydroélectrique. Dans la Principauté du Liechtenstein, deux postes sont dédiés à la politique énergétique.

Les ressources financières dont les cantons disposent en 2009 pour leur politique énergétique s'élèvent à CHF 112,1 millions (crédit 2008 donnant droit à une contribution globale, reports de crédits cantonaux des exercices précédents inclus, sans contribution globale de la Confédération; 2008: CHF 54,7 millions; 2007: CHF 40,6 millions; 2006: CHF 37,7 millions; 2005: CHF 34,4 millions; 2004: CHF 40,3 millions). Les budgets des cantons pour les programmes d'encouragement ont donc plus que doublé par rapport à l'année précédente (+ 57,4 millions de francs). D'une manière générale, presque tous les cantons les ont notablement augmentés. A l'exception de SZ et ZG, tous les cantons vont mettre en place un programme d'encouragement cantonal et perçoivent à cet effet des contributions globales de la Confédération (2009: CHF 80 millions). En 2009, le canton d'OW va, pour la première fois, mettre sur pied un programme de ce type (budget cantonal: CHF 200 000).

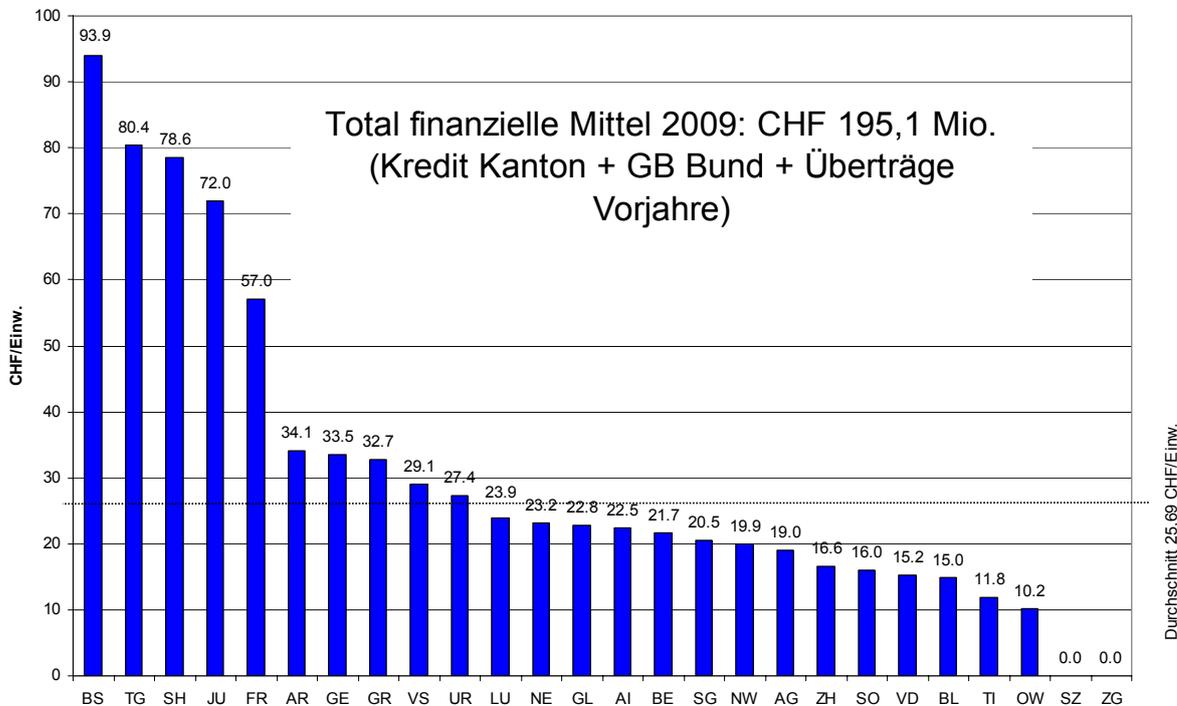
La somme totale dont les cantons disposent pour les mesures visant à encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des rejets thermiques (au sens de l'art. 13 LEne) s'élève à CHF 195 millions (budgets cantonaux donnant droit à une contribution globale + contribution globale de la Confédération, y compris les reports des exercices précédents; 2009: env. CHF 70,9 millions). Cela correspond à un montant moyen d'environ CHF 25,69 par habitant et par an (2008: 9,44 CHF/hab.). Par rapport à 2008, les moyens financiers mis à disposition pour encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables sont nettement plus élevés.

Pour les montants budgétés de CHF 195,1 millions, les cantons prévoient la répartition suivante: environ CHF 96 millions pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (p. ex. MINERGIE, rénovation de bâtiments), CHF 82,8 millions pour les énergies renouvelables et CHF 16,3 millions pour l'utilisation des rejets thermiques. Cette répartition se base sur les données issues des demandes d'octroi de contributions globales à la fin d'octobre 2008. Elle est donc sujette à caution, car depuis, les cantons ont notablement augmenté leurs budgets pour les programmes d'encouragement et la Confédération, les contributions globales accordées. En particulier, au printemps 2009, la majorité des cantons a fortement adapté et renforcé ces programmes, notamment ceux pour la rénovation des bâtiments.

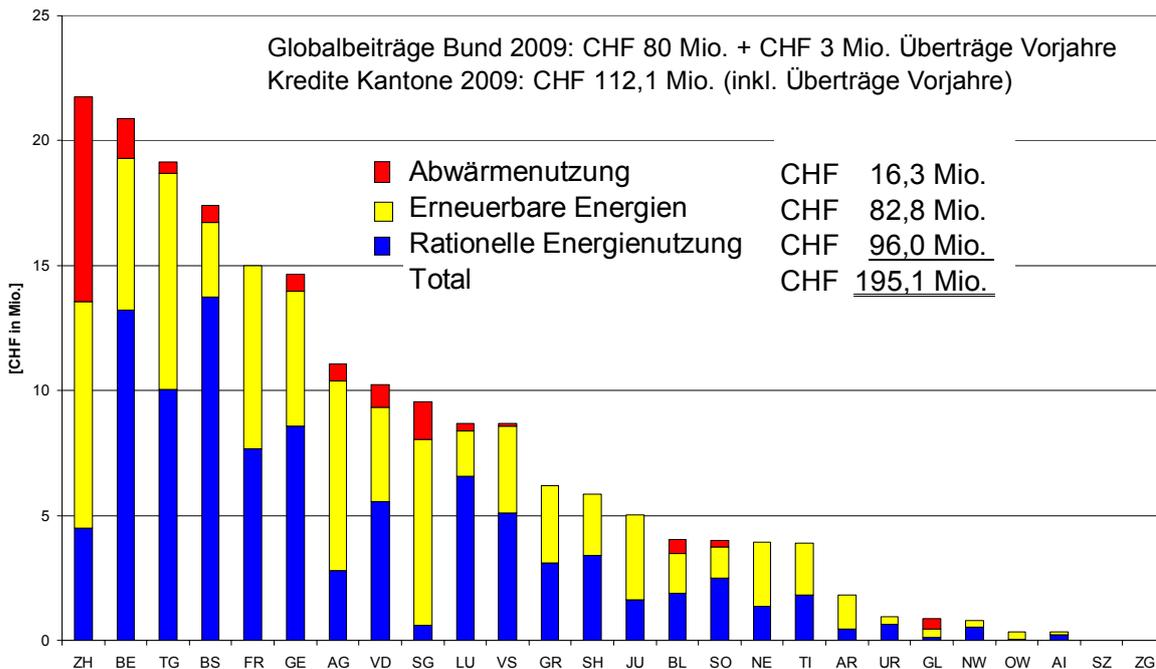
*

avec différences dans la teneur des prescriptions par rapport au MoPEC 2008

Graphique 1: Montants 2009 pour des mesures cantonales d'encouragement au sens de l'art. 13 LEne [CHF/hab.] (budgets cantonaux donnant droit à des CG + CG de la Confédération + reports des exercices précédents)



Graphique 2: Montants 2009 pour les mesures cantonales d'encouragement au sens de l'art. 13 LEne [millions de CHF] (budgets cantonaux donnant droit à des CG + CG de la Confédération + reports des exercices précédents) – Répartition selon les domaines de promotion budgétisés



3 SuisseEnergie pour les communes

Le programme «SuisseEnergie pour les communes» soutient les communes qui s'engagent à réaliser les objectifs de SuisseEnergie sur leur territoire (Rapport annuel SuisseEnergie pour les communes). 175 villes (au 1^{er} janvier 2009) petites ou grandes, sont fières de porter le titre de «Cité de l'énergie», un label qui récompense une politique énergétique exemplaire.

2008 a été l'année la plus féconde dans l'histoire du programme. Le label a été décerné à 23 nouvelles Cités de l'énergie. Saint-Gall a reçu le European Energy Award Gold. Le nombre des Cités de l'énergie est par conséquent passé à 175. Au 1^{er} janvier 2009, 2,8 millions de personnes habitaient une Cité de l'énergie, soit plus d'un tiers de la population suisse. 180 autres communes participent au programme SuisseEnergie pour les communes en tant que partenaires (membres de l'Association Cité de l'énergie). Quelque 4 millions d'habitants sont ainsi engagés dans le programme. Cette croissance importante démontre l'intérêt grandissant pour le programme. Durant l'exercice sous revue, les effets énergétiques ont augmenté de 11 %. En plus des nouvelles Cités de l'énergie dont l'efficacité s'accroît, les anciennes Cités de l'énergie ont maintenu leurs prestations.

Les 42 conseillers et conseillères Cité de l'énergie sont les principaux propagateurs du programme. Durant l'exercice sous revue, six nouveaux conseillers ont été accrédités. Ils bénéficient régulièrement d'une formation de base et de perfectionnement. En 2008, plus de 400 communes ont profité d'un accompagnement personnel et 47 Cités de l'énergie ont passé avec succès le nouvel audit. Divers produits et services ont été élaborés et développés pour soutenir le travail en politique énergétique: standard Bâtiments, plans de mobilité, Display, souris-interrupteur Cité de l'énergie, Facteur 21 («contrôle» du développement durable), Semaines de l'énergie dans les administrations communales, comptabilité énergétique pour les constructions et installations communales, Semaines de l'énergie dans les écoles, programme «Efficacité énergétique des PME», ainsi que divers outils de mise en œuvre à l'intention des conseillers et conseillères et des communes. Dans le domaine de la mobilité, «La gestion de la mobilité en entreprise» a été au centre des préoccupations. Jusqu'à fin 2008, des contrats ont été conclus avec 23 partenaires de projets représentant plus de 90 grandes entreprises.

L'année 2008 a été placée sous le signe du 20^e anniversaire de l'Association « Cité de l'énergie » et de la distinction décernée à la 150^e Cité de l'énergie. Le jubilé a été célébré le 2 avril à Schaffhouse en présence de quelque 150 participants, à l'occasion de l'assemblée des délégués de l'Association. C'est le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger qui a décerné le label à la 150^e Cité de l'énergie (Spreitenbach) le 23 octobre, à Fribourg, en présence de plus de 300 personnes. Les festivités et le lancement du standard Bâtiment ont trouvé un très large écho dans tous les principaux médias (notamment au Journal de la Télévision suisse). Pour la seule Suisse alémanique, plus de 16 millions de contacts potentiels ont pu être établis pour une valeur médiatique de plus de 350'000 francs. La « Cité de l'énergie » a aussi été très présente dans l'« Edition spéciale du journal de l'OFEN pour les communes » du mois de mai. L'échange d'expérience entre les communes constitue un instrument important pour le transfert de savoir-faire. La participation gratuite à deux ou trois réunions annuelles fait partie des prestations offertes aux membres de l'Association Cité de l'énergie. En tout, plus de 2500 personnes ont pris part à la cinquantaine de manifestations organisées. La remise de 15 nouveaux labels a suscité un écho important dans les médias régionaux. En 2008, les journées d'action et les campagnes ont, elles aussi, eu un écho favorable: Journée solaire, campagne Bâtiments bien-construire, Display, Bike to work et energyday08. Dans plusieurs régions, la collaboration régionale entre les Cités de l'énergie et d'autres communes s'est intensifiée.

L'activité principale de l'année 2009 restera celle d'inciter les communes ayant reçu le label Cité de l'énergie à s'associer davantage aux programmes de politique énergétique. Le titre devra être décerné à 18 nouveaux venus, ce qui portera à 2,9 millions le nombre d'habitants vivant dans 190 Cités de l'énergie. Des outils et soutiens spécifiques sont proposés dans des domaines concrets afin d'inciter les Cités de l'énergie à s'engager davantage. Pour l'année 2009, il s'agit notamment du programme Bâtiments, des plans de mobilité, ainsi que de la planification et de l'efficacité énergétiques. Les autres thèmes prévus sont: Display / CECB, la gestion de la mobilité en entreprise, les quartiers durables, la

Journée solaire, energyday09 et Bike to work. Une étroite collaboration avec les grandes villes se poursuivra pour les différents projets et manifestations.

Couverture du marché		
Nombre de communes avec le label Cité de l'énergie (CH, avec les régions)	1 ^{er} avril 2001	49
	1 ^{er} janvier 2002	67
	1 ^{er} janvier 2003	83
	1 ^{er} janvier 2004	101
	1 ^{er} janvier 2005	119
	1 ^{er} janvier 2006	125
	1 ^{er} janvier 2007	134
	1 ^{er} janvier 2008	148
	1 ^{er} janvier 2009	170
Nombre de communes avec le label European Energy Award Gold	1 ^{er} janvier 2004	2
	1 ^{er} janvier 2005	5
	1 ^{er} janvier 2006	6
	1 ^{er} janvier 2007	8
	1 ^{er} janvier 2008	10
	1 ^{er} janvier 2009	11
Nombre de communes avec le label Cité de l'énergie à l'étranger	1 ^{er} janvier 2003	1
	1 ^{er} janvier 2004	1
	1 ^{er} janvier 2005	2
	1 ^{er} janvier 2006	2
	1 ^{er} janvier 2007	3
	1 ^{er} janvier 2008	4
1 ^{er} janvier 2009	5	
Nombre de personnes habitant une Cité de l'énergie (CH)	1 ^{er} avril 2001	1'395'000
	1 ^{er} janvier 2002	1'531'000
	1 ^{er} janvier 2003	1'705'000
	1 ^{er} janvier 2004	1'915'000
	1 ^{er} janvier 2005	2'068'000
	1 ^{er} janvier 2006	2'153'000
	1 ^{er} janvier 2007	2'383'000
	1 ^{er} janvier 2008	2'499'000
	1 ^{er} janvier 2009	2'770'000
Part de l'ensemble de la population	1 ^{er} avril 2001	19.4 %
	1 ^{er} janvier 2002	21.2 %
	1 ^{er} janvier 2003	23.7 %
	1 ^{er} janvier 2004	26.6 %
	1 ^{er} janvier 2005	28.6 %
	1 ^{er} janvier 2006	29.8 %
	1 ^{er} janvier 2007	32.9 %
	1 ^{er} janvier 2008	34.7 %
	1 ^{er} janvier 2009	37,9%

(2008: Fonds de SuisseEnergie: CHF 2,6 mio; fonds propres et fonds de tiers: CHF 5,5 mio)

4 MINERGIE®

MINERGIE® est un label attribué aux bâtiments garantissant une faible consommation d'énergie mais également une haute qualité d'habitation (enveloppe hermétique du bâtiment, excellente isolation thermique, renouvellement d'air mécanique, production de chaleur adéquate et efficace). La stratégie de marque développée par MINERGIE® est claire: en dix ans, elle s'est implantée avec succès sur le marché en tant que marque déposée (Rapport annuel MINERGIE).

Au cours de l'année sous revue, MINERGIE® a encore progressé en tant que standard de construction: fin 2008, la Suisse comptait 10'907 bâtiments certifiés selon MINERGIE®, 275 selon MINERGIE-P®, 36 selon MINERGIE-ECO® et 12 selon MINERGIE-P-ECO®. Fin 2008, la surface totale de référence énergétique était d'environ 11'404'825 m², tous standards confondus.

Aujourd'hui, l'Association MINERGIE® dispose des produits et labels suivants:

La marque MINERGIE® est née au milieu des années 90. Depuis le lancement de la norme de construction en 1998, plus de 12'000 maisons ont été certifiées en Suisse selon MINERGIE®, MINERGIE-P®, MINERGIE-ECO® et/ou MINERGIE-P-ECO®, qu'il s'agisse de maisons familiales, d'immeubles d'habitation, de grands bâtiments de services, de complexes industriels, d'immeubles administratifs ou d'hôtels. Bon nombre d'investisseurs et de propriétaires n'envisagent plus d'autre option. L'explication du succès du standard MINERGIE® réside dans deux facteurs: d'une part, le confort se combine avec l'avantage écologique de sorte que ceux qui construisent selon MINERGIE® profitent d'une meilleure qualité de vie tout en préservant l'environnement. D'autre part, le principe recourt au volontariat puisque personne n'est obligé de construire selon la norme MINERGIE®. Ceux qui optent pour cette solution le font de leur plein gré parce qu'ils sont convaincus de ses avantages. Et ces maîtres d'ouvrage sont de plus en plus nombreux, notamment parmi les propriétaires d'immeubles non résidentiels tels que les grands complexes industriels et commerciaux, les fonds immobiliers, les maisons d'assurance et les caisses de retraite. Au cours des dernières années, ils ont professionnalisé la gestion de leurs immeubles et attachent toujours plus d'importance à des plans de rénovation orientés vers le long terme. C'est miser sur une préservation durable de la valeur des bâtiments et sur des chances de location à long terme. Les représentants politiques ont, eux aussi, entendu le message: bon nombre d'entre eux demandent aujourd'hui que la norme MINERGIE® ou MINERGIE-P® devienne contraignante dans le secteur du bâtiment. Pour celui-ci, le standard MINERGIE® est du reste tout aussi avantageux que pour les propriétaires et locataires de maisons: en effet, de nombreuses entreprises de la branche saisissent la chance aujourd'hui de se profiler par ce biais.

La réussite de ce standard de construction connaît cependant quelques bémols. Ainsi, les modernisations selon la norme MINERGIE® ne répondent toujours pas aux attentes, ce qui est lié davantage à la frilosité générale des Suisses en matière de rénovations qu'à la norme elle-même. L'énorme potentiel dans le domaine des rénovations n'est pas suffisamment exploité: certains propriétaires continuent d'opter pour quelques rafraîchissements de peinture au lieu de procéder à une rénovation intégrale de la substance, manquant ainsi l'occasion de maintenir à long terme la valeur de leur bâtiment. Dans le domaine des modernisations, MINERGIE® n'a donc toujours pas atteint les parts de marché visées. Il en va de même pour l'acceptation de la norme par les maîtres d'ouvrage particuliers: alors qu'un nombre toujours croissant d'immeubles sont construits selon MINERGIE® dans les secteurs du commerce et des services, les particuliers continuent très souvent d'accorder la préférence aux solutions conventionnelles. Le financement figure ici en bonne place: les banques sont toujours plus nombreuses à accorder des hypothèques MINERGIE® en raison de la préservation de la valeur des bâtiments construits ou modernisés selon cette norme. En effet, une substance de qualité et une domotique avant-gardiste assurent la valeur des immeubles MINERGIE®, et le surcoût moyen de 3 à 6 % est compensé à moyen terme par la réduction sensible des dépenses énergétiques et des frais de rénovation.

C'est le plus souvent le système de ventilation qui constitue la pierre d'achoppement: en dépit d'un travail de vulgarisation incessant, le système d'aération douce (le plus souvent un impératif dans les bâtiments MINERGIE®) continue de faire l'objet de préjugés, car il est souvent confondu avec le conditionnement d'air. L'idée toute faite selon laquelle il est impossible ou interdit d'ouvrir les fenêtres a, par exemple, la vie dure, alors même qu'elle est erronée: on peut, si tel est son désir, aérer tout à fait «normalement», mais on n'est pas obligé de le faire puisque le système d'aération douce veille au renouvellement continu de l'air. C'est surtout en hiver que le système présente un très grand avantage, lorsque l'ouverture des fenêtres entraîne une perte d'énergie thermique précieuse; il est également très indiqué sur des sites bruyants - puisqu'il protège du bruit - ou encore en cas d'absence des habitants. L'aération douce ne favorise pas l'apparition d'insectes ou de vermine, pas plus qu'elle n'est une source de bruit ou de courants d'air. Certes, l'acceptation du système semble s'être globalement améliorée, car les ventes enregistrent une très nette augmentation. Il n'en demeure pas moins que le préjugé d'un «luxue inutile» persiste à tort. L'aération douce permet non seulement un renouvellement continu de l'air, mais évacue aussi de manière fiable l'humidité et les éventuelles substances polluantes (p.ex. le radon ou des composés organiques volatils). La quasi-totalité des utilisateurs - personnes bien informées puisqu'elles vivent équipées de ce système - donnent une appréciation excellente: bon nombre d'anciens sceptiques ne tarissent pas d'éloges et ne jurent plus que par l'aération douce.

En jetant un regard rétrospectif sur les dix années d'existence du standard MINERGIE®, les responsables constatent que la norme est perçue comme une marque d'excellence, même à l'étranger. Les demandes provenant d'au-delà de nos frontières sont en effet toujours plus nombreuses. En 2007, un contrat de licence a, par exemple, été passé avec «Prioriterre», organisation française à but non lucratif, pour l'utilisation en France de la marque MINERGIE®. Environ 75 bâtiments ont jusqu'ici été certifiés chez nos voisins. Aux quelque 10'000 immeubles certifiés en Suisse, il faut ajouter 15'000 bâtiments construits selon le standard, mais sans être certifiés. Bon nombre de maîtres d'ouvrage ne reconnaissent pas la valeur de la certification, soit la garantie selon laquelle la maison a été planifiée et construite en conformité avec les critères MINERGIE®. De nombreux objets, parfois prestigieux, sont au bénéfice de la plaquette: l'immeuble commercial Leonardo et les tours Bluewin de Zurich, le nouveau centre IKEA de Spreitenbach, l'ancien bâtiment Swissair de Balsberg et le complexe commercial et de loisirs Westside de Berne.

Alors que le standard MINERGIE® est déjà solidement établi, d'autres produits MINERGIE® font eux aussi une percée sur le marché. Ainsi, MINERGIE-P® fait état d'un développement réjouissant et d'une acceptation accrue depuis deux ans. En plus des critères MINERGIE® usuels (enveloppe de bâtiment étanche, système de chauffage efficient et aération douce), les bâtiments MINERGIE-P® doivent satisfaire à d'autres exigences, parmi lesquelles figurent l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment et l'efficacité énergétique des appareils ménagers. En comparaison avec un bâtiment conventionnel, un immeuble de ce type consomme jusqu'à 90% d'énergie en moins. Quant au standard MINERGIE-ECO®, il a été introduit en 2006. Les bâtiments certifiés remplissent les critères d'un mode de construction sain et écologique (par ex. utilisation optimisée de la lumière naturelle, réduction des immisions de bruit, des émissions polluantes et des rayonnements nocifs). MINERGIE-P-ECO® est en fait une combinaison des deux standards. Seuls quelques bâtiments ont déjà été certifiés.

En dix ans, MINERGIE® est devenu un pilier important de la politique énergétique de la Confédération qui vise à atteindre les objectifs climatiques dans le secteur du bâtiment. Mais en dépit de tous ces succès, l'Association MINERGIE® a encore du pain sur la planche: elle entend notamment introduire de nouveaux produits, par exemple ces maisons qui, grâce à la photovoltaïque, seront en mesure de produire autant d'énergie qu'elles n'en consommeront. Le thème «habitat et santé» gagne lui aussi en importance: pour preuve, la collaboration entre l'Association MINERGIE® et aha!, le centre de compétences suisse en matière d'allergie, de peau et d'asthme. L'acceptation de l'aération douce mérite encore d'être améliorée, au même titre que la part du standard sur le marché de la modernisation. A l'avenir, un travail de communication ciblé restera nécessaire, ainsi que des partenaires fiables et une qualité MINERGIE®, c'est-à-dire davantage de confort pour une meilleure qualité de vie et une consommation énergétique réduite.

Aperçu de la statistique concernant le label

		Habitation		Industrie et services	
		Bât. neuf	Rénovation	Bât. neuf	
2000	Nbre de bâtiments	329	30	27	2000
	m2 SRE	137'905	35'117	98'450	
2001	Nbre de bâtiments	483	44	37	2001
	m2 SRE	194'466	22'443	239'040	
2002	Nbre de bâtiments	653	52	63	2002
	m2 SRE	316'051	49'705	328'901	
2003	Nbre de bâtiments	690	69	51	2003
	m2 SRE	362'734	51'296	121'421	
2004	Nbre de bâtiments	772	79	91	2004
	m2 SRE	481'167	45'894	379'497	
2005	Nbre de bâtiments	982	76	74	2005
	m2 SRE	603'781	43'392	385'686	
2006	Nbre de bâtiments	1'181	66	88	2006
	m2 SRE	789'457	35'901	605'085	
2007	Nbre de bâtiments	1'705	111	126	2007
	m2 SRE	1'182'010	64'274	840'102	
2008	Nbre de bâtiments	2'445	195	171	2008
	m2 SRE	1'983'918	100'094	1'208'986	
Total	Nbre de bâtiments	9'545	739	737	Total
	m2 SRE	6'144'833	465'025	4'239'738	

dont fin 2008

Standard	MINERGIE®	MINERGIE-P®	MINERGIE-ECO®	MINERGIE-P-ECO®
Bâtiments	10'907	275	36	12
m2 SRE	11'404'825	221'882	143'544	91'879

L'année dernière, MINERGIE® a dû traiter par écrit 41 cas d'«infraction au droit/à la protection légale des marques de fabrique».

(2008: Fonds de SuisseEnergie: CHF 1 mio (seulement section OG, sans la recherche ni la formation initiale et continue); fonds propres et fonds de tiers: CHF 4,5 mio)

5 energho

L'Association energho met en valeur l'énorme potentiel d'économie d'énergie dans les bâtiments appartenant aux collectivités publiques en procédant à une optimisation ciblée des installations techniques (Rapport annuel energho). Les produits d'energho sont taillés à la mesure du contexte complexe des institutions publiques et axés sur les questions pratiques. Ils se fondent sur les trois points clés que sont l'optimisation de l'exploitation, la formation continue et l'échange d'expériences. Depuis 2006, l'Association propose un contrat d'efficacité énergétique pour atteindre, avec les institutions propriétaires d'importants parcs immobiliers, des objectifs d'efficacité énergétique à exploiter grâce aux conseils et aux produits d'energho.

Parmi les clients d'energho, on trouve des cantons, des communes, des écoles, des maisons de retraite et des hôpitaux, des bâtiments de la Confédération (y compris ceux à grande consommation) ainsi que, depuis peu, des bâtiments résidentiels semi-privés.

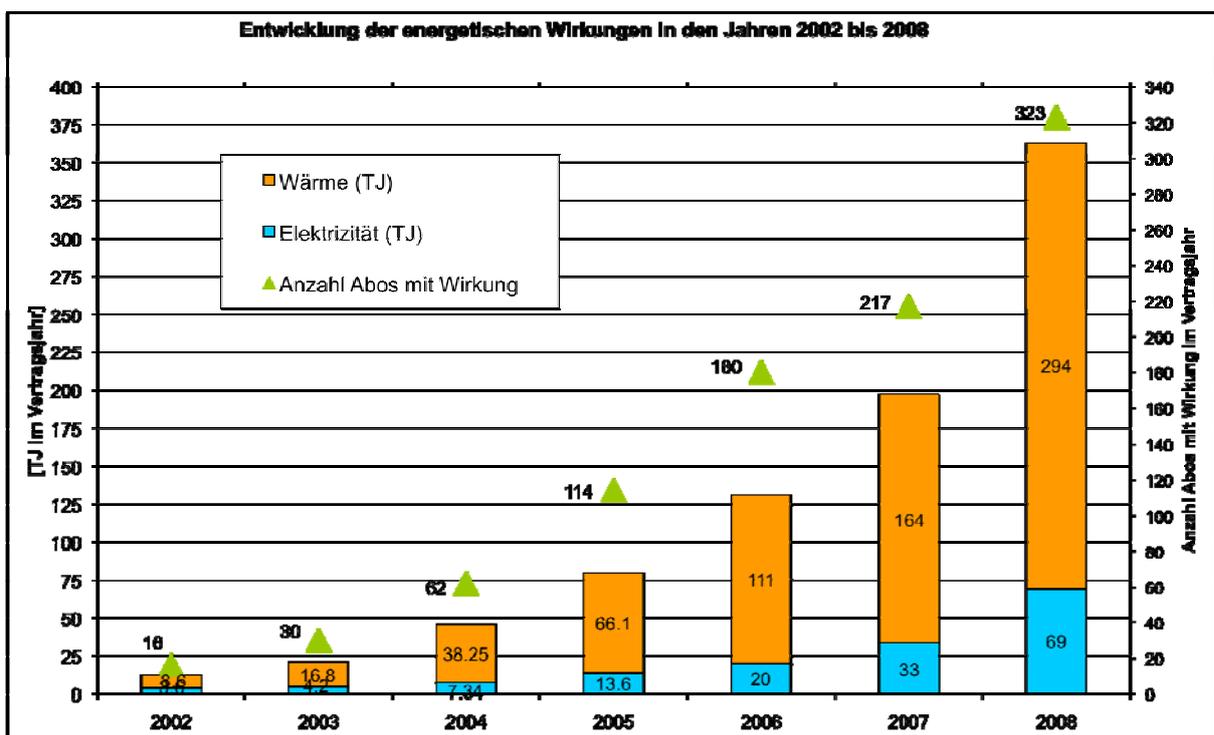
Les bâtiments publics en Suisse utilisent quelque 45'000 TJ d'énergie par an. A la fin 2008, energho avait, grâce à ses prestations dans les bâtiments publics, touché environ 10% de ce marché.

A côté du contrat d'efficacité énergétique, le produit-phare d'energho est l'abonnement pour une utilisation rationnelle de l'énergie (optimisation de l'exploitation dans les bâtiments existants), qui garantit une économie d'énergie d'au moins 12% après cinq ans, sans que l'exploitant ou le propriétaire du bâtiment doive consentir des investissements considérables.

A l'échelon national, l'abonnement est utilisé avec succès dans plus de 450 complexes immobiliers (état en décembre 2008). En moyenne, on est parvenu, après deux ans déjà, à passer largement la barre des 10% d'économies de consommation de chaleur prévus.

Fin 2008, on a déjà pu enregistrer les économies d'énergie de 323 abonnements. Globalement, ces 323 abonnements ont permis d'économiser 364 TJ d'énergie (chaleur + électricité + eau). Ceci représente un doublement des économies par rapport à l'année 2007. Les clients d'energho ont économisé environ CHF 14 millions ou CHF 42'500 par abonnement.

Image: Développement de l'ensemble des effets énergétiques d'energho



Tous les gestionnaires d'immeubles peuvent participer aux séminaires de formation continue energho. Un cours de base leur permet de s'initier à la gestion efficace de l'énergie. En 2008, 70 séminaires et cours spécialisés, tenus en français, en allemand et en italien, et destinés à l'approfondissement des connaissances, ont été proposés. L'offre s'étoffe en permanence.

Fin 2008, energho avait accrédité 70 bureaux d'ingénieurs chargés du conseil et du soutien in situ. Ainsi, les clients disposent de professionnels confirmés pour contribuer à l'optimisation de leur exploitation.

Des informations plus détaillées sont disponibles dans le Rapport annuel 2008 d'energho.

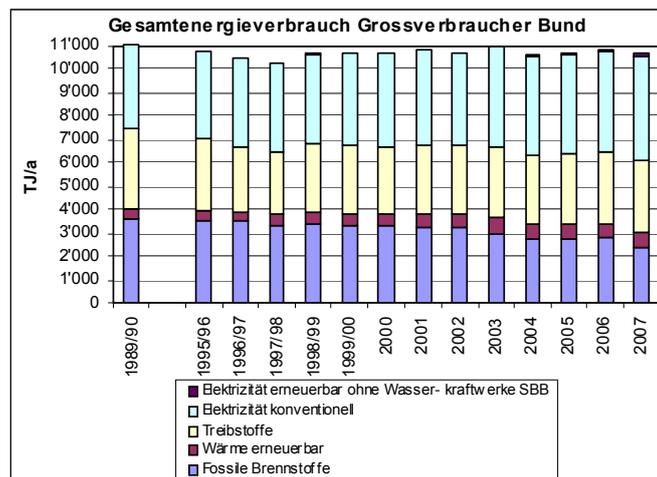
(2008: Fonds de SuisseEnergie: CHF 1,07 mio; fonds propres et fonds de tiers d'energho: CHF 3 mio)

6 Grands consommateurs de la Confédération

Le mandat d'energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie) est d'inciter les Grands consommateurs de la Confédération (La Poste, les CFF, les EPF, les autres offices fédéraux) à servir d'exemple et à atteindre – à leur niveau – les objectifs de SuisseEnergie (Rapport annuel Grands consommateurs de la Confédération).

Depuis des années, le groupe des Grands consommateurs de la Confédération (GVB) s'investit dans des travaux destinés à la réalisation des objectifs de SuisseEnergie. Plusieurs de ses partenaires travaillent du reste directement avec les acteurs de SuisseEnergie (AEnEC, MINERGIE, energho, etc.).

La consommation énergétique globale peut être considérée comme stable depuis ces dernières années.

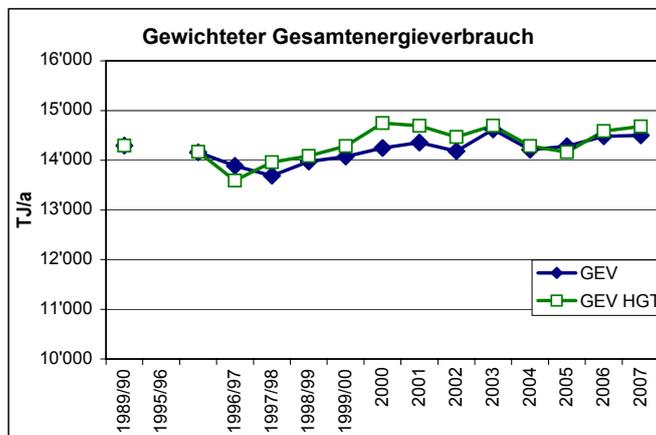


Les chiffres donnés dans le présent rapport sont des valeurs globales. Il n'est pas tenu compte des changements d'affectation ni des adaptations des limites de saisie du système. Dans le domaine de la recherche par exemple, on trouve constamment de nouvelles installations de laboratoire plus gourmandes en énergie. Un relevé (depuis 2000) des surfaces de référence énergétique à l'OFCL et dans les complexes des EPF montre un accroissement de 5% de la surface.

On relèvera un recul de plus de 20% des énergies fossiles, recul toutefois compensé par un accroissement de la consommation d'électricité.

La consommation de carburants poursuit son ascension.

Pour permettre la prise en compte de ce transfert des agents énergétiques fossiles sur l'électricité, le graphique ci-après présente la consommation énergétique pondérée.



Le Conseil fédéral a décidé en février 2008 de renforcer les mesures relevant du domaine énergétique. Le groupe GVB est sollicité directement dans le thème clé n° 5. En plus du passage à l'option MINER-GIE-P, la décision d'optimiser immédiatement l'exploitation des immeubles existants mérite la plus grande attention.

(2008: Fonds de SuisseEnergie: CHF 0,02 mio).